

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 216251/ 05191603



Ecocert Canada confirme par la présente que :



340, 8e Rang, Quebec G0R 1A0 Armagh - CANADA

a été audité et certifié conformément au programme

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)



Pour les étapes de production / activités :

PRODUCTION ACÉRICOLE

Certificat délivré le 19 mai 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Date d'anniversaire: 15 février 2026

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection
annuelle subséquente . Ceci n'est pas une date d'expiration

Date de certification initiale: 26 mai 2021

Le dernier audit a eu lieu le 27 février 2025

Sébastien Houle

Z001(COR)v02fr

Page 1/4

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 216251/ 05191603



Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Ferme Sabot D'Or senc. société en nom collectif**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
> Eau d'érable	Biologique	(1) X	(2) X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 19 mai 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 2/4

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 216251/ 05191603

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Ferme Sabot D'Or senc.**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
		(1)	(2)
> Beurre d'érable	Biologique	X	X
> Sirop d'érable au détail	Biologique	X	X
> Sirop d'érable en vrac, 7700 entailles	Biologique	X	X
> Tire d'érable	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 19 mai 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 3/4

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 216251/ 05191603



Régime Bio Canada* (COR)

Sites couverts :

- > 340, 8e Rang, Armagh, Quebec, G0R 1A0, CANADA
- > 360, 8e Rang, Armagh, Quebec, G0R 1A0, CANADA
- > 287, 8e Rang, Armagh, Quebec, G0R 1A0, CANADA
- > 704, rang Saint-Alexis, Saint-Philémon, Quebec, G0R 4A0, CANADA
- > 279, 8e Rang, Armagh, Quebec, G0R 1A0, CANADA

Certificat délivré le 19 mai 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada
<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.

Page 4/4



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé